

salles-la-source

# Cascade : Matignon saisi

l'essentiel ▼

L'association Ranimons la cascade, à Salles-la-Source, en appelle au gouvernement. Elle demande au Premier ministre l'ouverture d'une « enquête administrative indépendante » concernant la demande d'autorisation de la Société hydroélectrique de Salles-la-Source qui exploite la microcentrale.

**D**epuis trois ans, Ranimons la cascade se démène contre la Société hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source (SHVSS). Elle conteste ainsi l'autorisation accordée à l'entreprise pour exploiter une centrale hydroélectrique sur le Créneau, équipement qui, dénonce l'association, empêche la rivière de couler normalement et nuit à la beauté de la chute d'eau qui fait la réputation du village.

Réunis en assemblée générale, ce week-end, les adhérents de Ranimons la cascade ont ainsi pu effectuer un point sur la situation du dossier et, surtout, préparer de nouvelles actions afin de parvenir à ses fins. À savoir l'annulation des autorisations d'exploiter accordées à la Société hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source. Parmi les décisions prises lors de cette réunion, figurent deux motions qui vont être très prochainement adressées, l'une au maire Robert Caule, la seconde au Premier ministre.

### Que le maire fasse cesser « tout de suite » l'exploitation

Au premier magistrat de la commune de Salles-la-Source, l'association demande de « prendre toutes les mesures » en son pouvoir « pour faire cesser tout de suite l'exploitation de la chute » par la SHVSS. Se-



Les défenseurs de la cascade de Salles-la-Source en appellent désormais au Premier ministre à qui ils demandent l'ouverture d'une « enquête administrative indépendante ». / Photo DDM, archives.

lon Ranimons la cascade, l'une des premières décisions à faire voter en conseil municipal serait « la suppression de l'autorisation d'occupation du domaine public pour la conduite forcée ». Un tuyau long de 630 mètres et dont une partie, traversant une propriété privée, a été déclarée « illégale » par le tribunal d'instance de Rodez en novembre dernier.

La seconde motion, qui va donc être envoyée à Jean-Marc Ayrault, concerne la demande d'ouverture d'une « enquête administrative indépendante » sur la gestion du dossier de demande d'autorisation d'exploiter la microcentrale. « Aucun argument, tant technique que juridique, économique, énergétique ou de simple

bon sens ne saurait justifier la mainmise de cette société (la SHVSS, N.D.L.R.) sur la cascade de Salles-la-Source, et son pillage du site », écrivent les responsables de l'association.

En outre, ces derniers motivent leur demande avec un rappel, non détaillé, des « graves et multiples irrégularités » qui, selon eux, émaillent ce dossier. Ils dénoncent également « refus de réponse, absence de prise en compte par l'État de (leurs) légitimes interrogations, notamment sur la sécurité, tolérance d'invéraisemblances comptables »... Autant de choses qui, pour le président Bernard Gauvain et les adhérents de Ranimons la cascade, constituent un

« déni, autant de la loi que de la démocratie et de l'intérêt local ». Déni, poursuivent-ils dans leur courrier au chef du gouvernement, « qui ne saurait s'expliquer autrement que par l'intervention d'un décideur au plus haut niveau de l'un ou l'autre des services ministériels ou administratifs ».

D'où le souhait de Ranimons la cascade que cette enquête permette de « déterminer les responsabilités exactes » dans ce qu'elle considère être un « invraisemblable imbroglio administratif ».

D.S.